



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 28 mai 2019

Préavis N° 08/2019 concernant la prise d'acte du rapport final du COPIL sur le rapprochement ou la fusion des communes et le mandat donné à la municipalité d'établir une convention de fusion avec la commune de Blonay

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 27 mai 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°08/2019,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- De prendre acte du rapport final du COPIL
- De mandater la municipalité afin d'établir une convention de fusion entre les communes de St-Légier - La Chiésaz et Blonay

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 27 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond

La secrétaire


Séverine Rotondo

